

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

DEPARTEMENT
DE L'EURE

027-212705404-20221021-D2022-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDATE DE CONVOCATION

LE : 17/10/2022

Séance du Vendredi 21 Octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE

LE : 28/10/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTES : 14

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le vendredi vingt et un octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 17 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Tom KUBLER, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Jonathan PETIT

Délibération : Bornage à réaliser dans le but d'acquérir un bout de terrain - à détacher de la parcelle AB321 pour pouvoir accéder à la rue des Cascades depuis la rue des Jacobins par la sente cadastrée AB419

Mme Le Maire indique qu'il est nécessaire de régulariser une situation en réalisant un bornage dans le but d'acquérir un bout de terrain de la parcelle AB321 afin de pouvoir accéder à la rue des Cascades depuis la rue des Jacobins par la sente cadastrée AB419.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les documents afférents à cette régularisation, le budget 2022 le permettant.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 21 octobre 2022
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

